

## CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2020

### Procès-verbal

L'an deux mil vingt, le trois juillet, le conseil municipal de la Commune de CHICHILIANNE s'est réuni, sur la convocation de Yann SOURIAU, Maire sortant.

**Présents** : Patrick BEAUFILS, Franck BEAUME, Jacqueline BONATO, Jean-Noël BOUVIER, Elisabeth GROS, Marie-Pierre JOUBERT, Daniel Martin, François SROCZYNSKI, Claude TRINCAT, Eric VALLIER, Sylvain VALLON.

**Invités** : Yann SOURIAU, Jean-Yves LEMENEZ (journaliste Dauphiné Libéré)

Yann Souriau souhaite un bon travail à cette nouvelle équipe après avoir félicité les conseillers de leur élection. Il met l'accent sur le sujet de l'eau, et espère que ce nouveau conseil municipal continuera à tout faire pour que notre commune garde cette compétence, très importante à beaucoup de points de vue.

Il laisse la parole au doyen d'âge de l'équipe ; François Sroczyński est donc président de la séance. Un appel nominatif est fait. Les 11 conseillers élus sont donc présents, le quorum est atteint.

Nomination d'un secrétaire de séance : Marie-Pierre Joubert.

La fonction de président est perdue à l'élection du maire.

Déroulement des élections au poste de maire et au(x) poste(s) d'adjoint :

1er tour : Les votes se font à bulletin secret, il faut avoir 6 voix ( $11 / 2 = 5,5$ , arrondi à 6) pour être élu aux postes de maire et adjoints.

2ème tour : idem que pour le premier tour.

3ème et dernier tour : c'est à la majorité relative ; en cas d'ex aequo, c'est le plus âgé qui remporte le poste et la fonction.

Nomination de deux assesseurs : Patrick Beaufiles et Jacqueline Bonato, avec présentation de l'urne, bulletins (papier vierge) et enveloppes.

### Délibérations

#### 1. Election du maire

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6.

Ont obtenu :

M. Daniel MARTIN : 4 (quatre) voix

M. François SROCZYNSKI : 1 (une) voix

M. Eric VALLIER : 6 (six) voix.

**M. Eric VALLIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.**

*Commentaire* : Trois candidatures : Daniel Martin, François Sroczyński, Eric Vallier.

François Sroczyński propose que chaque candidat se présente afin d'expliquer son choix.

Le nouveau maire, Eric Vallier remercie les personnes présentes.

## 2. Création des postes d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;  
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de **2 postes d'adjoints**.

*Commentaire* : Notre commune de moins de 500 habitants, peut créer 3 postes d'adjoint. Les précédents conseils municipaux ont créé deux postes d'adjoint. A ce jour, financièrement et fonctionnellement, la commune ne justifie pas de 3 postes.

*Adoptée à l'unanimité*

## 3. Election des adjoints

Après un rappel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

### Election du 1<sup>er</sup> adjoint

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

- Mme Jacqueline BONATO : 11 (onze) voix
- **Mme Jacqueline BONATO, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1<sup>ère</sup> adjointe.**

### Election du 2<sup>ème</sup> adjoint

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. François SROCZYNSKI : 1 (une) voix
- M. Claude TRINCAT : 9 (neuf) voix
- **M. Claude TRINCAT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2<sup>ème</sup> adjoint.**

*Commentaire* : Jacqueline Bonato remercie les présents de leur confiance. Claude Trincat remercie les présents.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu

Le jeudi 16 juillet 2020 à 20h30.

*Les délibérations peuvent être consultées en Mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat*